

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU VINGT SEPT MAI 2019 A 18 HEURES

L'an deux mille dix-neuf, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 20 mai 2019, s'est réuni à la salle des fêtes de Chorges, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente,

Secrétaire de séance : Jean BERNARD

Présents : Jean BERNARD, Jean-Marie BARRAL, Jérôme ARNAUD, André DI VUOLO, Jessica GUIARD, Marie-Jeanne FAURE, Jean Pierre GANDOIS, Chantal EYMEOD, Marc AUDIER, Danielle BENOIT-CRESPIN, Mireille SERRES, Gérard MARCELLIN, Jehanne MARROU, André DIDIER, Colette GARCIN, Bernard FANTI, Marc VIOSSAT, Franck BERNARD-BRUNEL, Didier STEINVILLE, Martine ASSANDRI, Pierre VOLLAIRE, Georges GAMBAUDO, Pierre DOUSSOT, Gustave BOSQ, Jean Louis GLEIZE, Jacques GASQUET, Yves LELONG, Chantal ROUX, Valérie GRENARD, Victor BERENGUEL, Raymond HONORE.

Absents : Véronique PONS, Gérard GARNIER.

Absents excusés : Christian DURAND donne pouvoir à André DI VUOLO, Chantal FRANCOIS donne pouvoir à Jehanne MARROU, Valérie ROSSI donne pouvoir à Gustave BOSQ, Camille BONNET donne pouvoir à Jessica GUIARD, Julien BRENIERE donne pouvoir à Jean-Marie BARRAL.

RAPPORT N° 2019/73 : 4-1 Personnels titulaires et stagiaires : Harmonisation des modalités de mise en œuvre du Compte Epargne Temps (CET) (après avis du CT)

Considérant qu'il convient d'harmoniser les modalités de mise en œuvre du Compte Epargne Temps suite à la création de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon,

Conformément aux dispositions de l'article 7-1 de la loi du 26 janvier 1984 et du décret n°2004-878 du 26 août 2004 modifié, fixant les modalités de mise en œuvre du compte épargne temps par l'organe délibérant, après avis du Comité Technique.

Considérant que la réglementation fixe un cadre général mais qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les modalités d'applications locales

Vu le décret n°2010-531 du 20 mai 2010 modifiant le décret initial du 26 août 2004 ouvrant notamment la possibilité aux agents de prendre leurs congés acquis au titre du C.E.T., de demander une indemnisation de ceux-ci, ou une prise en compte au titre du R.A.F.P.

Considérant l'avis du Comité Technique en date du 25 avril 2019,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente, entendue et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'ADOPTER** l'harmonisation des modalités de mise en œuvre du Compte Epargne Temps selon le document joint.
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à accorder les autorisations individuelles d'utilisation en congés, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOD

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU VINGT SEPT MAI 2019 A 18 HEURES

L'an deux mille dix-neuf, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 20 mai 2019, s'est réuni à la salle des fêtes de Chorges, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente,

Secrétaire de séance : Jean BERNARD

Présents : Jean BERNARD, Jean-Marie BARRAL, Jérôme ARNAUD, André DI VUOLO, Jessica GUIARD, Marie-Jeanne FAURE, Jean Pierre GANDOIS, Chantal EYMEOD, Marc AUDIER, Danielle BENOIT-CRESPIN, Mireille SERRES, Gérard MARCELLIN, Jehanne MARROU, André DIDIER, Colette GARCIN, Bernard FANTI, Marc VIOSSAT, Franck BERNARD-BRUNEL, Didier STEINVILLE, Martine ASSANDRI, Pierre VOLLAIRE, Georges GAMBAUDO, Pierre DOUSSOT, Gustave BOSQ, Jean Louis GLEIZE, Jacques GASQUET, Yves LELONG, Chantal ROUX, Valérie GRENARD, Victor BERENGUEL, Raymond HONORE.

Absents : Véronique PONS, Gérard GARNIER.

Absents excusés : Christian DURAND donne pouvoir à André DI VUOLO, Chantal FRANCOIS donne pouvoir à Jehanne MARROU, Valérie ROSSI donne pouvoir à Gustave BOSQ, Camille BONNET donne pouvoir à Jessica GUIARD, Julien BRENIERE donne pouvoir à Jean-Marie BARRAL.

RAPPORT N° 2019/74 : 4-1 Personnels titulaires et stagiaires : Adoption du règlement de formation (après avis du CT)

Considérant qu'il convient d'harmoniser les règlements de formation existants et de les actualiser suite aux récentes réglementations,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie,

Vu le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n°2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie

Vu l'avis du Comité Technique en date du 25 avril 2019 relatif au vote du règlement de formation de la communauté de communes de Serre-Ponçon,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente, entendue et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE :**

- D'ADOPTER le règlement de formation tel que présenté et annexé à la présente délibération

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOD

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU VINGT SEPT MAI 2019 A 18 HEURES

L'an deux mille dix-neuf, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 20 mai 2019, s'est réuni à la salle des fêtes de Chorges, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente,

Secrétaire de séance : Jean BERNARD

Présents : Jean BERNARD, Jean-Marie BARRAL, Jérôme ARNAUD, André DI VUOLO, Jessica GUIARD, Marie-Jeanne FAURE, Jean Pierre GANDOIS, Chantal EYMEOD, Marc AUDIER, Danielle BENOIT-CRESPIN, Mireille SERRES, Gérard MARCELLIN, Jehanne MARROU, André DIDIER, Colette GARCIN, Bernard FANTI, Marc VIOSSAT, Franck BERNARD-BRUNEL, Didier STEINVILLE, Martine ASSANDRI, Pierre VOLLAIRE, Georges GAMBAUDO, Pierre DOUSSOT, Gustave BOSQ, Jean Louis GLEIZE, Jacques GASQUET, Yves LELONG, Chantal ROUX, Valérie GRENARD, Victor BERENGUEL, Raymond HONORE.

Absents : Véronique PONS, Gérard GARNIER.

Absents excusés : Christian DURAND donne pouvoir à André DI VUOLO, Chantal FRANCOIS donne pouvoir à Jehanne MARROU, Valérie ROSSI donne pouvoir à Gustave BOSQ, Camille BONNET donne pouvoir à Jessica GUIARD, Julien BRENIERE donne pouvoir à Jean-Marie BARRAL.

RAPPORT N° 2019/75 : 7-6 Contributions budgétaires : Convention avec la société Amaury Sport Organisation (A.S.O.), le Conseil Départemental des Hautes-Alpes, la Ville d'Embrun et la CCSP pour l'accueil du départ de la 18ème étape du Tour de France le 25 juillet 2019– attribution de crédits.

La société Amaury Sport Organisation (A.S.O.), organisatrice du Tour de France a décidé pour l'année 2019 de confier de confier à la Ville d'Embrun et à la Communauté de Communes de Serre-Ponçon le départ de la 18ème étape « Embrun Valloire » du Tour de France 2019.

A.S.O., le Conseil Départemental des Hautes-Alpes, la Communauté de communes de Serre-Ponçon et la ville d'Embrun ont convenu, par convention, des clauses, charges, obligations et conditions dans lesquelles la ville d'Embrun accueillera le départ de la 18ème étape « Embrun Valloire » du Tour de France 2019 le jeudi 25 juillet 2019.

Il est proposé d'attribuer 35 000 € HT soit 42 000 euros T.T.C à ASO pour la participation au coût de la prestation soit 50% du montant du. Les autres 50% seront financés par le Conseil Départemental des Hautes-Alpes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente, entendue et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'ADOPTER** les termes de la convention jointe appelée à intervenir entre la société Amaury Sport Organisation (A.S.O.), organisatrice du Tour de France, le Conseil Départemental des Hautes-Alpes, la Communauté de communes de Serre-Ponçon et la Ville d'Embrun pour accueillir le départ de la 18ème étape « Embrun Valloire » du Tour de France 2019 le jeudi 25 juillet et d'autoriser Madame la Présidente à la signer,
- **DE PRELEVER** les crédits correspondants au coût de la prestation qui est d'un montant de 35 000 € HT soit 42 000 euros T.T.C. à l'article 611 du budget principal.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOD